



HSBC ETFs plc (la « Société »)

3 Dublin Landings
North Wall Quay
Dublin 1

Le présent document est important et requiert votre attention immédiate. Pour toute question relative aux mesures à prendre, veuillez demander conseil à votre courtier, votre conseiller bancaire, votre avocat, votre comptable ou tout autre conseiller financier indépendant. Si vous avez vendu ou transféré toutes vos actions du Fonds mentionné ci-dessous, veuillez transmettre immédiatement le présent avis à l'acheteur ou au bénéficiaire ou, le cas échéant, au courtier, au représentant de la banque ou à l'autre tiers par l'intermédiaire duquel la vente ou le transfert a été effectué, afin qu'il soit remis à l'acheteur ou au bénéficiaire le plus rapidement possible.

Le présent document n'a pas été examiné par la Banque centrale d'Irlande (la « Banque centrale »), et il est possible que des modifications soient nécessaires pour satisfaire aux exigences de la Banque centrale. Le conseil d'administration de la Société (les « Administrateurs ») assume la responsabilité des informations contenues dans la présente Circulaire.

Nous vous invitons à prendre le temps d'étudier ces informations car elles sont importantes.

Nous vous invitons à contacter votre conseiller financier habituel et nous vous rappelons la nécessité et l'importance de bien prendre connaissance du document d'information clé.

25 avril 2024

Cher Actionnaire,

Nous nous référons aux compartiments ci-dessous (les « **Fonds** ») de la Société, dont vous êtes actionnaire :

1. HSBC MSCI CANADA UCITS ETF
2. HSBC USA SUSTAINABLE EQUITY UCITS ETF
3. HSBC MSCI USA UCITS ETF
4. HSBC S&P 500 UCITS ETF
5. HSBC MSCI USA Islamic ESG UCITS ETF
6. HSBC MSCI USA Climate Paris Aligned UCITS ETF
7. HSBC MSCI World Climate Paris Aligned UCITS ETF
8. HSBC DEVELOPED WORLD SUSTAINABLE EQUITY UCITS ETF
9. HSBC MSCI WORLD UCITS ETF
10. HSBC FTSE EPRANAREIT DEVELOPED UCITS ETF
11. HSBC Nasdaq Global Semiconductor UCITS ETF

Société immatriculée en Irlande, constituée sous la forme d'une société d'investissement à compartiments multiples de type ouvert, à capital variable et à responsabilité séparée entre ses compartiments.

Numéro d'immatriculation : 467896

Administrateurs : Eve Finn, Feargal Dempsey, Peter Blessing, Suzanne Williams (britannique), Anthony Jeffs (britannique), Simon Fryatt (britannique)

La Société est réglementée par la Banque centrale d'Irlande.

12. HSBC World ESG Biodiversity Screened Equity UCITS ETF
13. HSBC MSCI World Value ESG UCITS ETF
14. HSBC MSCI World Small Cap ESG UCITS ETF
15. HSBC MSCI World Islamic ESG UCITS ETF
16. HSBC NASDAQ Global Climate Tech UCITS ETF
17. HSBC FTSE EPRA Nareit Developed Islamic UCITS ETF
18. HSBC FTSE EPRA Nareit Developed Climate Paris Aligned UCITS ETF

L'objectif du présent courrier est de vous informer des modifications apportées à l'heure limite de réception des fonds et de règlement des actions souscrites pour chacun des Fonds, qui doivent avoir lieu aux alentours des 27 et 28 mai 2024 (la « **Date de modification** »).

Contexte

Les marchés du monde entier s'orientent vers des cycles de règlement standard réduits afin de baisser les coûts, d'accroître l'efficacité du marché et de réduire le risque de règlement et de contrepartie. Après une récente période au cours de laquelle la plupart des marchés mondiaux étaient sur un cycle de règlement synchronisé T+2, de plus en plus de marchés se tournent vers le cycle de règlement T+1.

En février 2023, la Securities and Exchange Commission (SEC) américaine a adopté un amendement, applicable au marché américain, qui introduit le cycle de règlement T+1 d'ici le 28 mai 2024. La Canadian Capital Markets Association a également annoncé que le Canada allait opérer la transition la veille du 27 mai 2024. Le Mexique devrait également adopter le cycle de règlement T+1 le 27 mai 2024. D'autres marchés, tels que le Royaume-Uni, l'Europe et l'Australie, devraient globalement suivre cette tendance dans les années à venir.

Modification de l'heure limite de souscription et de règlement des Fonds

En ce qui concerne les Fonds de la Catégorie 1 de l'Annexe, à compter du 27 mai 2024, les souscriptions doivent être reçues avant l'heure limite respective dans un délai d'un Jour ouvré suivant le Jour de transaction. En outre, le règlement des actions souscrites sera effectué dans un délai d'un Jour ouvré suivant le Jour de transaction ou tout autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer, sous réserve des conditions énoncées dans le Supplément.

En ce qui concerne les Fonds de la Catégorie 2 de l'Annexe, à compter du 28 mai 2024, les souscriptions doivent être reçues avant l'heure limite respective dans un délai d'un Jour ouvré suivant le Jour de transaction. En outre, le règlement des actions souscrites sera effectué dans un délai d'un Jour ouvré suivant le Jour de transaction ou tout autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer, sous réserve des conditions énoncées dans le Supplément.

En ce qui concerne les Fonds de la Catégorie 3 de l'Annexe, à compter du 24 mai 2024, les souscriptions doivent être reçues avant l'heure limite respective dans un délai de deux Jours ouvrés suivant le Jour de transaction. En outre, le règlement des actions souscrites sera effectué dans un délai de deux Jours ouvrés suivant le Jour de transaction ou tout autre jour que les administrateurs peuvent déterminer, sous réserve des conditions énoncées dans le Supplément.

Impact sur les actionnaires

Les objectifs d'investissement des Fonds et/ou leur mode de gestion demeureront inchangés. De même, les frais de gestion ou toute autre commission applicable facturés par les Fonds ou toute catégorie d'actions ne changeront pas.

Les Actionnaires sont invités à mettre à jour leurs systèmes et registres, le cas échéant, à la Date de prise d'effet en vue d'éviter tout problème ou toute confusion. Le prospectus, les suppléments et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) les plus récents sont disponibles dans le Centre du Fonds à l'adresse www.assetmanagement.hsbc.com ou auprès des bureaux de HSBC Asset Management.

Pour toute question éventuelle à l'égard du présent courrier, veuillez contacter votre représentant commercial ou votre conseiller professionnel.

Je vous prie d'agréer, cher Actionnaire, mes sincères salutations.

Administrateur
Au nom et pour le compte de
HSBC ETFs plc

Annexe

Catégorie	Fonds	Code ISIN	Souscriptions en espèces – heure limite de réception des fonds :	Règlement des Actions souscrites	Mise à jour des Souscriptions en espèces – heure limite de réception des fonds :	Mise à jour de la Date de règlement des Actions souscrites
1	HSBC MSCI CANADA UCITS ETF ¹	IE00B51B7Z02				
2	HSBC USA SUSTAINABLE EQUITY UCITS ETF	IE00BKY40J65 IE000YFGN231	JT+2	JT+2	JT+1	JT+1 ²
	HSBC MSCI USA UCITS ETF	IE00B5WFO436				
	HSBC S&P 500 UCITS ETF	IE00B5KQNG97 IE000JZ473P7 IE000WMIY133				
	HSBC MSCI USA Islamic ESG UCITS ETF	IE000I5NV504				
	HSBC MSCI USA Climate Paris Aligned UCITS ETF	IE00BP2C1S34 IE00000KDG23				
3	HSBC MSCI World Climate Paris Aligned UCITS ETF	IE00BP2C1V62	JT+3	JT+3	JT+2	JT+2 ³
	HSBC DEVELOPED WORLD SUSTAINABLE EQUITY UCITS ETF	IE00BKY59K37 IE000ZGT8JM8				
	HSBC MSCI WORLD UCITS ETF	IE00B4X9L533 IE000UQND7H4 IE000QMIHY81 IE000WMRNBB0				
	HSBC FTSE EPRANAREIT DEVELOPED UCITS ETF	IE00B5L01S80 IE000G6GSP88 IE0009YEDMC6				
	HSBC Nasdaq Global Semiconductor UCITS ETF	IE000YDZG487				
	HSBC World ESG Biodiversity Screened Equity UCITS ETF	IE0002UTLE51				
	HSBC MSCI World Value ESG UCITS ETF	IE000LYBU7X5				
	HSBC MSCI World Small Cap ESG UCITS ETF	IE000C692SN6				
	HSBC MSCI World Islamic ESG UCITS ETF	IE000X9FTI22				
	HSBC NASDAQ Global Climate Tech UCITS ETF	IE000XC6EVL9				
	HSBC FTSE EPRA Nareit Developed Islamic UCITS ETF	IE000U679IT9				
	HSBC FTSE EPRA Nareit Developed Climate Paris Aligned UCITS ETF	IE00096S6AV7 IE000SPKU8M9				

¹ Les modifications de la Date de règlement entreront en vigueur à compter du 27 mai 2024.

² Ou tout autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer, sous réserve des conditions énoncées dans le Supplément.

³ Ou tout autre jour que les Administrateurs peuvent déterminer, sous réserve des conditions énoncées dans le Supplément.